



*Associació Reis Mags d'Ibi*  
*Taller de Música Castell Vermell d'Ibi*

◆  
**VIII CONCURS INTERNACIONAL  
DE COMPOSICIÓ DE MARXES  
PER A CAVALCADA DE REIS MAGS**

◆  
**VIII CONCURSO INTERNACIONAL  
DE COMPOSICIÓN DE MARCHAS  
PARA CABALGATA DE REYES MAGOS**

◆  
**VIII INTERNACIONAL CONTEST FOR  
THE COMPOSITION OF MARCHING MUSIC  
FOR THE THREE WISE MEN PARADE**



## VIII CONCOURS INTERNATIONAL DE COMPOSITION DE MARCHES POUR DÉFILÉ DES ROIS MAGES. IBI, 2018.

### RÈGLEMENT :

- 1- Le concours est ouvert à tous les compositeurs sans limitation de travaux originaux.
- 2- Le compositeur lauréat du Premier Prix de l'édition précédente n'a pas le droit de s'inscrire.
- 3- Les compositions présentées doivent être originales et inédites, et bien qu'elles puissent être inspirées ou non des fêtes de Noël, l'intention de ce concours est de créer un genre musical nouveau sous le titre de "Marche pour Défilé des Rois Mages" et le jury appréciera spécialement ce sujet. Les œuvres présentées ne doivent avoir été ni interprétées ni éditées avant le jour de la décision du jury au concours. Et étant donné leur caractère exclusif de marche pour défilé, il est important qu'elles n'offrent pas de difficultés pour leur interprétation dans la rue, étant aussi ce point spécialement apprécié par le jury.
- 4- Le prix est récompensé par 2.500 € et il est indivisible. On pourra aussi accorder jusqu'à deux accessits, selon le critère du jury, qui seront récompensés par 1.000 €. Si le jury le juge opportun, le prix pourra ne pas être attribué. Le prix gagnant sera soumis aux taxes qu'établit la législation fiscale espagnole.
- 5- Remise des œuvres :
  - a. Les œuvres doivent être présentées sous une devise, qui sera le titre de la pièce, et un pseudonyme du compositeur. Ni le pseudonyme ni la devise devront donner des indices sur l'identité du compositeur. Ce fait impliquera la disqualification automatique de l'œuvre concernée.
  - b. Les œuvres doivent s'expédier par courrier recommandé ou service de messagerie à ASOCIACION DE REYES MAGOS DE IBI, Carrer Empedrat 1, 03440 Ibi (Alicante) l'Espagne. Si nécessaire, c'est possible de noter les suivants téléphones de contact sur la livraison : +34 667652962 et +34 672197488. En tout cas, quelque soit le système de livraison choisi, on pourra vérifier la date de livraison.
  - c. Les œuvres s'enverront imprimées en papier et sans relier, 4 copies de la partition générale et une copie de chacune des parties instrumentales, selon la liste d'instruments qui sont détaillés dans le Point 14 de ce règlement.
  - d. Envoyer également un fichier numérique sous format PDF de tout le matériel (partition général et parties individuelles) et un fichier audio de l'œuvre (extrait du même éditeur de partitions).
  - e. Joint aux partitions, envoyer une enveloppe fermée où ne sera indiquée que la devise et le pseudonyme choisis par l'auteur, et qui doit contenir :
    - i. La feuille d'inscription correctement remplie (disponible dans l'Annexe 1 de ce règlement)

- ii. La photocopie de la carte d'identité, passeport ou document justificatif de l'identité du compositeur.
  - iii. Un bref curriculum de l'auteur.
- 6- Le délai de présentation des œuvres terminera le 7 septembre 2018, le cachet de la poste ou la date noté par l'agence de messagerie faisant foi.
- 7- Le jury sera formé par cinq membres : Le compositeur lauréat du Premier Prix de l'édition antérieure (si possible), le directeur artistique du *Taller de Música Castell Vermell*, un autre musicien professionnel prestigieux, le Président de l'*Asociación de Reyes Magos* (président du jury) et le Président du *Taller de Música Castell Vermell*. Un membre du Comité Directeur de l'*Asociación de Reyes Magos* remplira la fonction de secrétaire du jury et dressera un procès-verbal du résultat. Le secrétaire participera aux sessions sans droit de vote. Dans le cas où le compositeur lauréat du Premier Prix de l'édition antérieure ne puisse pas participer au jury, un musicien professionnel et au prestige reconnu sera invité à en faire partie. Dans le cas d'égalité, le vote du président vaudra double.
- 8- Le compositeur lauréat conservera tous les droits que La Loi de Propriété Intellectuelle lui accorde et cédera tous les droits de copie, édition, publication et reproduction à l'*Asociación de Reyes Magos de Ibi*, qui incorporera cette œuvre à son patrimoine, et pourra en faire l'usage. Lorsqu'une œuvre lauréate sera diffusée dans des programmes de concert, des éditions imprimées, des moyens de reproduction, tel que radio ou TV et similaires, l'énoncé "Accessit ou Premier Prix du VII Concours International de Composition de Marches pour Défilé de Rois Mages. Ibi, 2018" sera mentionnée.
- 9- L'éditorial *GTE Música* éditera l'œuvre lauréate du concours.
- 10- Les œuvres non lauréates seront conservées au siège du *Taller de Música Castell Vermell* à Ibi pendant un délai de trois mois depuis la date de l'annonce de la décision du jury. Pendant ce délai elles seront rendues aux auteurs qui le sollicitent, contre remboursement du coût de l'envoi par courrier ou en les retirant personnellement au sein du siège. Après ce délai les œuvres seront détruites.
- 11- Le jury se réunira avant le 27 octobre 2018 et sélectionnera les pièces qui, à son avis, méritent de devenir finalistes, dont les devises se feront connaître par la presse, sur [www.gtemusica.com](http://www.gtemusica.com) et sur d'autres réseaux sociaux. Les œuvres finalistes seront interprétées lors du Concert de Noël et Rois Mages par le *Taller de Música Castell Vermell*. Ce concert aura lieu le samedi, 15 Décembre 2018, dans le Théâtre du Collège Salésien d'Ibi à l'heure qui sera annoncé au préalable. La décision du jury sera rendue publique après l'interprétation de toutes les œuvres finalistes.
- 12- Les auteurs lauréats devront faciliter dans un délai d'un mois à partir de la date du résultat une copie de la partition en format numérique : Finale, Sibelius ou Encore. Après réception de la copie on procèdera au paiement par virement bancaire du prix.
- 13- La participation à ce concours implique la conformité et acceptation totale à ce règlement.
- 14- Liste d'instruments :
  - Grande Partition (pas de partition réduite)
  - Piccolo (C)
  - Flûte 1 et 2 (C)
  - Hautbois 1 et 2 (C) (2 optionnel)

- Fagot (C) (Optionnel)
- Donçaina (Dolçaina) (G) ou Xaramita (G) (\*)
- Clarinette (Eb) (Optionnel)
- Clarinette 1, 2 Et 3 (Bb)
- Clarinette Basse (Bb) (Optionnel)
- Saxophone Alto 1 et 2 (Eb)
- Saxophone Ténor 1 et 2 (Bb) (2 optionnel)
- Saxophone Baryton (Eb) (Optionnel)
- Bugle (Bb) (Optionnel)
- Trompette 1, 2 Et 3 (Bb)
- Cor d'Harmonie 1, 2 (F)
- Cor d'Harmonie 3, 4 (F) (Optionnel)
- Trombone 1, 2 Et 3 (C)
- Euphomium 1 et 2 (C) (2 optionnel)
- Tuba(C)
- Percussion. Au choix de l'auteur, tout en sachant qu'elles sont susceptibles d'être utilisées lors d'un défilé.

(\*) On peut consulter les caractéristiques spécifiques de ces instruments dans l'Annexe 2 de ce règlement, sur la page web [www.gtemusica.com](http://www.gtemusica.com) ou sur la page de Facebook de Castell Vermell.

15- Ce règlement en français a été traduit de l'original en valencien. La version originale prévaudra en cas de doute ou divergence dans l'interprétation.

ANNEXE 1

Feuille d'inscription et déclaration (à envoyer sous enveloppe fermée) :

Devise :

Pseudonyme :

Titre définitif de l'œuvre :

Nom et prénoms :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Nationalité :

Date de naissance :

/ /

Téléphones :

/

E-mail :

@

Je soussigné \_\_\_\_\_ ,  
avec document d'identité/passeport numéro \_\_\_\_\_ , déclare que  
l'œuvre présentée à ce concours sous la devise \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et pseudonyme \_\_\_\_\_  
est totalement originale et n'a pas été interprétée avant la décision du jury.

Signature :

A \_\_\_\_\_ (Ville), le \_\_\_\_\_ (Jour) \_\_\_\_\_ (Mois) 2018

## ANNEXE 2

### La Xaramita courte (en Sol)



La *xaramita* est un aérophone à anche double similaire à la *dolçaina* valencienne, à la *gralla* catalane ou à la *dulzaina* aragonaise. Elle est conique, mais son angle de corps-pavillon est moins prononcé que celui de la *dolçaina* valencienne.

Son origine se situe dans la région de l'*Alcoià-Comtat*, et dans l'actualité elle n'est employée que par le *Taller de Música Castell Vermell* d'Ibi, de la main de son professeur Bene Ripoll Belda.

Cet instrument est un héritage familial de Benedicto Ripoll Peidro (Alcoy 1907-1999) connu comme "*le donçainer* d'Alcoi".

Si l'on remarque la tablature de doigtés de l'instrument il est possible de voir que l'extension du même va depuis un Do grave (Sol 4) jusqu'à un La (Mi 6). On pourrait, pourtant, l'assimiler en son doigté à une flûte à bec. Par ailleurs, l'élargissement d'un ton, par rapport à la *dolçaina* valencienne en Sol, fait qu'on puisse interpréter sans difficulté une œuvre pensée pour une *dulzaina* en Fa, sans poser de grandes difficultés les tonalités avec bémols.

#### TABLATURE DE DOIGTES

TAULA DE POSICIONS  
XARAMITA CURTA

	Re Do <sup>b</sup>	Mi Re <sup>b</sup>	Sol Fa <sup>b</sup>	La Sol <sup>b</sup>	Si La <sup>b</sup>	DO	Re Do <sup>b</sup>	Mi Re <sup>b</sup>	Sol Fa <sup>b</sup>	La Sol <sup>b</sup>	Si La <sup>b</sup>
<i>polze</i>	●	●	●	●	●	○	○	○	○	○	○
<i>index</i>	●	●	●	●	●	○	○	○	○	○	○
<i>mídiex</i>	●	●	●	●	○	○	○	○	○	○	○
<i>anular</i>	●	●	●	○	○	○	○	○	○	○	○
<i>index</i>	●	●	○	○	○	○	○	○	○	○	○
<i>mídiex</i>	●	●	○	○	○	○	○	○	○	○	○
<i>anular</i>	●	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○
<i>Xicatól</i>	●	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○

Son son est, comme son aspect, très semblable au reste des appelées, généralement, *dulzainas*, mais la caractéristique d'une perce conique moins prononcée produit un son moins oscillant ou vibré. Bien que, par contre, l'émission du registre aigu est plus difficile.

Plus information dans le livre :

*LA XARAMITA A ALCOI. El repertori de Bene Ripoll Peidro (1907-1999)*

Carles Pitarch Alfonso (coord.), Bene. Ripoll Belda i Inmaculada García Silvestre  
Grup de Danses *Sant Jordi* d'Alcoi – Taller de Música Castell Vermell d'Ibi. 1999

Ou bien à l'adresse mail :

maitamiris@gmail.com

Nous conseillons ces audios :

<https://youtu.be/QCPQpGo9kvA>

<https://youtu.be/TWZh6pucOvc>

<https://youtu.be/a7QLP1Jfe4Y>

<https://youtu.be/yfxR55PgGVE>